

COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2021

Monsieur le Maire valide la séance du 28 janvier 2021

REPRISE DE L'ETUDE DU PLU

Intervention de Mme VIEUXBLED relative à la révision du PLU.

ARGENT DE POCHE : MISE EN PLACE REGIE D'AVANCE

Depuis 2012, la commune dispose d'une régie d'avance. Cette régie a été mise en place pour couvrir « l'opération argent de poche ». Son objectif est de rémunérer en espèces les jeunes de la commune qui participent aux jobs d'été proposés par les services communaux.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, qu'il convient de mettre à jour la régie d'avance.

Les étapes

1. Modifier la délibération n° 2012-24 : portant création de la régie d'avance en intégrant la clause « ouverture d'un Compte Dépôt de Fonds au Trésor » permettant la mise en place du dispositif ILLICODE
2. Nommer un nouveau régisseur et son mandataire
3. Choisir le mode de gestion de la régie d'avance
4. Mettre en place une indemnité de responsabilité du régisseur : montant plafonné à 115 € brut/an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal valide les différentes étapes.

VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions associatives sur le territoire

	Vote 2020	Vote 2021
SECTEUR ANIMATION CULTURELLE		
Agriculture et Ruralité (Comice Agricole)	-	-
Amis de Jaunouse	60 €	60 €
Club de l'Amitié de Billé	160 €	160 €
Comité des fêtes de Billé	390 €	390 €
Les Amis de la MARPA	140 €	140 €
Association Famille Rurale (CLSH)	4006 €	4 006 €
SECTEUR SOCIAL ET DIVERS		
ADMR Mélusine Fleurigné	1 079 €	1080 €
Amicale des Chasseurs de Billé	400 €	400 €
(UNC) Anciens Combattants De Billé	400 €	250 €
Croix d'Or de Fougères	65 €	65 €
FA MI RE dans le pré	320 €	320 €
SECTEUR SPORTIF		
Badminton	871.20 €	660 €
Groupement Jeune du Bocage Fougerais (GJBF)	1 920.20€	1 944 €
Gym Détente	158.40 €	92.40 €
Union Sportive Billé Javené	1 676.40 €	1 551€
TOTAL	11 646.20 €	11 118.40€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal valide les demandes des subventions pour l'année 2021.

AUTRES SUBVENTIONS ANNUELLES 2021

Monsieur le Maire propose le vote des autres subventions :

Autres subventions	2020	2021
Repas Club de l'amitié	8 €/ personne/repas	8 €
APEL /RPI Billé Combourtillé Parcé		
Classes découvertes	41 € / enfant	41 €
Arbre de Noël	8 € /enfant	8 €
ADOGEC garderie	706.72 €	

APEL /RPI Billé Combourtillé Parcé :

- Classes découvertes : la subvention est versée une seule fois pendant la scolarité de tout enfant domicilié à Billé et scolarisé en classe maternelle ou élémentaire.
- Arbre de Noël : la subvention est versée à chaque enfant de Billé scolarisé au sein du RPI.
- ADOGEC garderie : la subvention est versée afin de combler le déficit garderie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal reporte l'affaire au prochain conseil.

ALSH CSF Billé Combourtillé Parcé : subvention annuelle de 2021

En complément des subventions instituées par le Contrat Enfance Jeunesse, les trois communes (Billé-Combourtillé-Parcé) ont décidé à partir de l'année 2018 d'accorder une subvention à hauteur de 10 € par journée enfant.

La participation de 10 € par journée enfant se décompose de la manière suivante :

- 7 € répartis au prorata de la subvention versée chaque année au titre du Contrat Enfance Jeunesse
- 3 € répartis selon les effectifs des enfants de chaque commune.

La subvention de l'année 2021 est calculée sur la base des effectifs de fréquentation de l'année 2019, à savoir 2 206 journées enfants, soit $2\,206 \times 10 \text{ €} = 22\,060 \text{ €}$ à répartir entre les communes de Billé, Combourtillé et Parcé, selon les modalités suivantes :

➤ 7 € par journée enfant répartis selon le Contrat Enfance Jeunesse
 $2\,206 \text{ journées enfants} \times 7 \text{ €} = 15\,442,00 \text{ €}$

- **Billé : 46 % = 7 103,32 €**
- Combourtillé : 24 % = 3 706,08 €
- Parcé : 30 % = 4 632,00 €

➤ 3€ par journée en fonction des effectifs des enfants de chaque commune
 $2\,206 \text{ journées enfants} \times 3 \text{ €} = 6\,618,00 \text{ €}$

Total effectif enfants = 99

- **Billé : 56 enfants = 3 743,52 €**
- Combourtillé : 34 enfants = 1 738,06 €
- Parcé : 15 enfants = 1 136,42 €

Soit pour Billé, une subvention totale, hors CEJ de **10 846,84 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal valide la demande de subvention pour l'année 2021.

VOTE DU TAUX DES TAXES ANNEE 2021

Après avoir présenté l'état prévisionnel des taux d'imposition des taxes directes locales (état 1259) pour l'année 2020 ainsi que le récapitulatif des produits définitifs de cette fiscalité issus des rôles généraux (1386-RC), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux suivants pour l'année 2021 :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe d'Habitation principale	16.40%	16.40% du taux jusqu'en 2022
Taxe d'habitation logement vacants	16.40 %	16.40
*Foncier Bâti	16.40%	*(16.40%+19.90%)= 36.30%
Foncier Non Bâti	42.69%	42.69 %

*Pour compenser la perte de des recettes liées à la réforme de la taxe d'habitation, l'état décide d'attribuer aux communes la part de la taxe d'habitation revenant aux départements (Taux de l'Ille et Vilaine : 19.90%) celui-ci s'additionne au taux de la commune de 16.40%. D'où le taux de 36.30% pour la taxe sur le Foncier Bâti.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal valide les taux des taxes locales.

• TRAVAUX VOIRIE 2021

Offre travaux Fauchage des accotements- Débroussaillage

Offre fauchage des accotements		
Distance	Période d'exécution	Coût prévisionnel HT
*Fauchage des accotements : 114 kms	Semaine 21 ou 22	JARDIN Patrick : 7 171,50 €
*Débroussaillage des talus sur 57 kms de voies + entrées de bord ...	Semaine 29 ou 30	

Offre Balayage

Offre balayage de l'agglomération			
Nombre de passage	Durée	Période d'exécution	Coût prévisionnel HT
4	3 h/Passage	Semaine : 16/23/41 et 50	VEOLIA : 1 740 € HT THEAUD : 1 152 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal valide l'offre de l'entreprise JARDIN (fauchage des accotement -Débroussaillages : 7 171.50 € HT) et celle de THEAUD (balayage de l'agglomération : 1 152 € HT).

TERRAIN MULTISPORTS MARCHÉ DE TRAVAUX AVENANT N°3 AU LOT 1 VRD

Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal a procédé au vote de l'avenant n°3 concernant le lot n°1 du marché de travaux relatif à l'aménagement du terrain multisports.

L'avenant se présente comme suit :

Travaux en moins value

- Dépose et mise en stock de buts de football
- Repose de buts football y compris ancrage
- Géotextile

Travaux en plus value

- Réagrèage et peinture sur mur béton existant
- Bancs assise bois

Le prix retenus pour l'avenant n° 3 sont ceux définis par le devis n°D2011-028 du 30/11/2020
Montant de l'avenant : 1 060 € HT soit 1 272 € TTC.

Il augmente le marché initial et le fait passer de 95 971,50 € HT °soit 115 165,80 € TTC.

Les clauses contractuelles du marché initial demeurent inchangées et s'appliquent au présent avenant.

Montant de l'avenant n°3: 1 060 € HT (1 272 € TTC)

Impact sur l'offre initiale

	Montant HT	Montant TVA 20%	Montant TTC
Marché de base y compris PSE	89 633,00 €	17 926,60 €	107 559,60 €
Avenant n°1	4 050,00 €	810,00 €	4 860,00 €
Avant n°2	1 228,50 €	245,70 €	1 474,20 €
Avenant n°3	1 060,00 €	212,00 €	1 272,00 €
TOTAL	95 971,50 €	19 194,30 € €	115 165,80 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal valide l'avenant n°3.

PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU POLE ENFANCE :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet relatif à la rénovation énergétique du Pôle enfance est éligible à la DSIL plan de relance énergétique pour l'année 2021.

Le Pays de Fougères, dans le cadre du Conseil en Energie Partagée, a préconisé des travaux permettant la réalisation d'économies d'énergie. Le coût de l'opération est estimé à 36 384 € HT.

Monsieur le Maire précise que les travaux sont une dépense éligible à la DSIL pour l'année 2021 au titre du Plan de Relance énergétique et peut bénéficier d'une subvention de 80 % de la dépense d'investissement HT avec un plafond de dépense de 400 000 €.

Il convient, dès lors, de solliciter la subvention au titre de la Dotation de Solidarité d'Investissement Local d'équipement avant tout commencement d'exécution (signature devis) et de confirmer l'approbation de l'opération.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Rénovation énergétique du pôle enfance (école-réfectoire-salle de motricité-bibliothèque-salle polyvalente)			
Bénéficiaire Intitulé		COMMUNE DE BILLE - 35133	
DÉPENSES		RESSOURCES	
Nature	Montant HT	Origine	Montant HT
Dépenses		Aides publiques	
		ETAT	
DEVIS GALLE		DETR	
Travux de rénovation énergétique	32 234.00 €	DSIL (plan de relance énergétique)	25 787.20 €
DEVIS SENS 4		ACTEE2	
Optimisation d'énergie	4 150.00 €		2 075.00 €
		Autofinancement sur dépenses	
		- fonds propres	8 521.80 €
TOTAL GÉNÉRAL	36 384.00 €	TOTAL GÉNÉRAL	36 384.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite la DSIL plan de relance énergétique 2021.

ACQUISITION DES BORNES INCENDIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat des bornes incendie est éligible à la DETR pour l'année 2021.

Ces travaux consistent en l'installation des deux bornes incendie au lieu-dit Mésauboin et la Haute Fonderie. Le coût de l'opération est estimé à 4 200 € HT.

Monsieur le Maire précise que les travaux sont une dépense éligible à la DETR pour l'année 2021 au titre des équipements de défense incendie et peut bénéficier d'une subvention de 40 % de la dépense d'investissement HT avec un plafond de dépense de 35 000 €.

Il convient, dès lors, de solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux avant tout commencement d'exécution (signature devis) et de confirmer l'approbation de l'opération.

Monsieur le Maire présente le plan financement prévisionnel affiné de cette opération :

ACQUISITION 2 BORNES INCENDIE AU LIEUX-DITS DE MESAUBOIN ET LA HAUTE FONDERIE			
Bénéficiaire Intitulé		COMMUNE DE BILLE - 35133	
DÉPENSES		RESSOURCES	
Nature	Montant HT	Origine	Montant HT
Dépenses		Aides publiques	
		ETAT	
DEVIS ENTREPRISE PIGEON TP NORMANDI			
Acquisition et installation lieu dit Mesauboin		DETR (40%)	1 680.00 €
Acquisition et installation lieu-dit La Haute Fonderie			
	2 550.00 €		
	1 650.00 €		
		Autofinancement sur dépenses	
		- fonds propres	
			2 520.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		TOTAL GÉNÉRAL	
	4 200.00 €		4 200.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite la DETR.

QUESTIONS DIVERSES

-La mairie ne fait pas valoir son droit de préemption relative à la vente du bien situé au 04 La Haye du Courtil 35133 Billé, propriété de Mr Loïc DANIEL et Mlle Stéphanie REBILLARD

-Remplacement copieur de la mairie : 3 537 € HT / Reprise : 100 €

-Travaux de toiture de l'église : demande de devis en cours

Séance levée à 00h00

Prochaine séance 08 avril 2021